|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**37ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

en Sainte Lucie

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, le 20 janvier 2021**

14:30-18:00

*Projet, vérifier au prononcé*

**Monsieur le vice-Président,**

La délégation togolaise félicite Sainte Lucie pour la présentation de son rapport national et salue les différentes mesures prises par Sainte Lucie pour renforcer les droits humains dans le pays, particulièrement dans le contexte de la crise liée à la pandémie de COVID-19.

Dans la continuité de ces efforts appréciables, le Togo souhaite lui faire les recommandations suivantes :

1. Envisager la création d’une institution nationale indépendante conformément aux Principes de Paris ;
2. Envisager l’abolition de la peine de mort et la remplacer par une peine juste, proportionnée et conforme aux normes internationales relatives aux droits de l’homme ;
3. Elaborer une politique nationale visant à maintenir et à réintégrer les élèves enceintes dans le système scolaire formel.

Pour finir, le Togo souhaite plein succès à Sainte Lucie dans la mise en œuvre des recommandations qu’elle aura acceptées à l’issue du présent examen.

**Je vous remercie !**